GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	co1	conservation		■					
		u1	utilité publique légère			■				
	LOGE-MENTS	Nombre de logements		min.	0	0				
		Nombre de logements		max.	0	0				
	STRUCTURE / BÂT	Isolée								
		Jumelée								
		Contiguë								
	BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	--	--				
		Largeur minimum		(m)	--	--				
		Superficie de bâtiment au sol minimum		(m^2)	--	--				

TERRAIN		Superficie minimum		(m^2)	--	--				
		Largeur minimum		(m)	--	--				
		Profondeur minimum		(m)	--	--				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum		(m)	--	--				
		Avant maximun		(m)	--	--				
		Latérale minimum		(m)	--	--				
		Total des deux latérales minimum		(m)	--	--				
		Arrière minimun		(m)	--	--				
		Espace naturel		(%)	--	--				
		Rapport espace bâti / terrain		max.	--	--				
		Rapport espace plancher / terrain		max.	--	--				
		Nombre de logement / hectare		max.	--	--				

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1) (2)							

Ville de
Sainte-Agathe-des-Monts
SAINTE AGATHE DES MONTS

ZONE:	Cons 429
	Conservation

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Art. 14.16 - Disposition particulière applicable à l'EFE du Petit lac des Sables

(2) Art. 11.7.3 - Norme relative à la protection d'une prise d'eau potable

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
MISE À JOUR: